



UNSA Adecco

Le 1er avril 2020

Madame Postic,

En tant que DSC UNSA Adecco France, je souhaite m'assurer qu'Adecco prendra en compte sur les bulletins de salaire de Mars 2020 les dernières dispositions législatives en application de l'ordonnance 2020-322 du 25 mars 2020

qui prévoit la suppression temporaire (jusqu'au 31 aout 2020) des jours de carence et que nos salariés intérimaires se verront bien payer leurs 3 jours de carence.

Je me permets de vous alerter sur le sujet car après échanges avec certains salariés du middle office, les gestionnaires ne semblent pas avoir été informées de ces dispositions.

Pourriez-vous vous assurer que la communication de ces dernières dispositions aieht bien été relayées auprès des gestionnaires du middle office.

Les différents partenaires (FASTT, PRISM) ont été clairs sur le sujet.

De plus, suite à nos différents échanges sur ce sujet avec le FASTT, nous avons noté que le régime de prévoyance se substituera dès le 4ème jour d'arrêt.

Nous aimerions savoir comment se fera le relais entre nos services et les leurs pour qu'il n'y est pas d'incidence dans les délais et le paiement des sommes dues aux salariés.

Dans l'attente de vous lire,

Bien cordialement,

Sandrine Poulain

Déléguée Syndicale UNSA Adecco